

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant suppression du Home d'accueil de la Communauté  
française de Court-Saint-Etienne**

**A.Gt 17-05-1999**

**M.B. 25-11-1999**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 6 juillet 1970 sur l'enseignement spécial et intégré telle qu'elle a été modifiée, en dernier lieu par le décret du 24 juillet 1997, notamment l'article 2;

Vu l'arrêté royal du 16 janvier 1987 portant transformation d'internats annexés à des établissements d'enseignement spécial en homes d'accueil;

Considérant la nécessité de redistribuer l'offre d'enseignement officiel spécial dans la province du Brabant Wallon;

Vu la convention signée le 4 décembre 1998;

Considérant que l'implantation de Court-Saint-Etienne accueillant les élèves de l'école de Bierbais a besoin d'étendre ses locaux;

Considérant que cette fermeture n'entraînera aucun impact budgétaire;

Vu la négociation avec le comité supérieur des secteurs II et IX en date du 3 juillet 1998;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances en date du 3 mai 1999;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Education;

Après délibération du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 1999,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le home d'accueil de la Communauté française situé à Court-Saint-Etienne est supprimé à partir du 31 août 1998.

**Article 2.** - Un emploi d'administratrice est supprimé à la même date.